Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 13 (1933)
Heft: 4

Artikel: Saint Guillaume, patron de Neuchâtel
Autor: Piaget, Arthur
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-71749

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Saint Guillaume, patron de Neuchâtel[1].

Par *Arthur Piaget.*

On a dit et répété que le génie propre des Neuchâtelois, ceux de l'ancien régime comme ceux du nouveau, n'est pas d'ordre contemplatif mais pratique. Ce petit peuple n'a rien et n'a jamais rien eu de mystique ni de romanesque. Ceux qui le connaissent bien l'ont défini un peuple positif et avisé, nullement rêveur, un peu terre à terre. Ils ont ajouté, pour compléter le tableau, que son coeur obéit sans peine à sa tête[2]. Chez des hommes dont le coeur obéit à la tête, c'est-à-dire chez des hommes d'affaires, il n'y a pas généralement place pour un oubli prolongé de soi-même et pour l'exaltation permanente de l'âme.

On ne peut pas dire, en conséquence, que le pays de Neuchâtel soit précisément la terre d'élection et de prédilection des saints. Mais il arrive parfois qu'une plante rare pousse sur un terrain qui ne lui semblait pas favorable et où, à première vue, on ne la chercherait pas. C'est ainsi, tout à fait exceptionnellement, que la terre neuchâteloise a produit une fleur de grand prix, il y a sept ou huit siècles.

En parlant ainsi, je n'oublie pas que Saint Guillaume passe pour n'être pas neuchâtelois: il serait, à ce qu'on raconte, venu

---

[1] Dans les notes publiées ci-après, je me suis borné aux points principaux et aux points controversés de la vie de Saint Guillaume. J'ai laissé de côté la question de la canonisation du saint; les renseignements liturgiques que nous fournissent les vieux livres du chapitre des chanoines de Neuchâtel; le sceau de ce chapitre sur lequel figurait un personnage à genoux qu'on croit être Saint Guillaume; la part supposée prise par le chapelain du comte à la construction de la Collégiale et du cloître; la fontaine ou les fontaines que lui avait dédiées la Ville.

[2] *Pages neuchâteloises,* recueillies par Ph. Godet, p. 6—7.

d'un pays, l'Angleterre, qui a toujours su régler admirablement ses intérêts terrestres et ses intérêts célestes.

Nous verrons, tout à l'heure, ce qu'il faut penser de l'origine anglaise de Saint Guillaume. Quoi qu'il en soit, ce personnage a vécu un demi-siècle à Neuchâtel; il a édifié ses contemporains par sa vie, son humilité et sa dévotion; il a été tenu pour confesseur, pour bienheureux et pour saint; il a fait des miracles; il a eu, dans la Collégiale, une chapelle et des autels; il fut le patron de la Ville et, pendant un temps, les Neuchâtelois ont eu recours à lui dans les moments difficiles de leur histoire.

Sa biographie a été écrite en 1867 par l'abbé Jeunet, curé du Cerneux-Péquignot[3]. Ce livre n'est pas parfait, loin de là. On sent un peu trop, en le lisant, qu'il a été écrit pour l'exaltation d'un saint et pour la plus grande gloire de l'Eglise. Mais on peut reprocher quelque chose de plus grave à l'abbé Jeunet: c'est d'avoir écrit la biographie d'un personnage sur lequel les documents n'abondent pas, sans avoir soigneusement examiné et pesé ses sources. Dans son livre, tout est sur le même plan, tout a la même valeur, documents anciens et documents plus récents, récits d'autrefois et récits plus modernes, papiers originaux et annales du XVIIIme siècle, et cela jusqu'à faire figurer dans les pièces justificatives un poème improvisé par Eugène de Pradel. L'abbé Jeunet a tout admis les yeux fermés et s'est efforcé de tout concilier et de tout expliquer. La vie de Saint Guillaume, qu'il a écrite avec autant de zèle que de dévotion, est, de ce fait, remplie de contradictions et de tentatives malheureuses d'accommodements.

Ajoutons que le tout est agrémenté d'une emphase difficilement supportable et semé de prosopopées et d'invocations: à Dieu lui-même, chargé de bénir « les légitimes ambitions » de l'abbé Jeunet; à l'Angleterre, d'où sont venus Saint Colomban, Saint Gal et Saint Guillaume; à la ville de Neuchâtel, rendue meilleure et plus glorieuse par les mérites du saint; aux catholiques de Neuchâtel qui doivent d'autant plus honorer ce saint que les protestants l'ont plus dépouillé de son ancienne splendeur; à la colline

---

[3] *Vie de Saint Guillaume, chanoine de Neuchâtel, 1196—1231.* Locle, 1867, in-4°, 192 p.

du château, le rocher de Sion, qui domine la cité; aux reliques du saint, dispersées, négligées et perdues.

Mais, tel qu'il est, ce livre n'est pas sans mérite. L'abbé Jeunet a réuni, sans toujours beaucoup de discernement et sans beaucoup d'ordre, un certain nombre de documents anciens relatifs à Saint Guillaume. Travail méritoire et utile, puisqu'enfin il suffit d'interpréter ces documents d'une manière plus méthodique et plus critique, sans tenir compte des paraphrases et des commentaires du biographe.

Faut-il dire encore que, malgré ses efforts d'être charitable, l'abbé Jeunet, comme on pouvait s'y attendre, est sévère pour les protestants? La Réforme, en effet, qui a démoli tant de choses pour en instaurer de nouvelles, a détruit Saint Guillaume, ses autels, ses reliques, son culte. On comprend que l'abbé Jeunet, biographe de Saint Guillaume, en veuille à cette Réforme « qui a appelé idolâtre le culte rendu aux saints ». On comprend qu'il regrette que l'Angleterre où, dit-il, Saint Guillaume est né, et Neuchâtel où s'écoula la vie du saint, aient tous deux renoncé au catholicisme. On comprend que l'abbé Jeunet s'élève contre la démolition, qui était alors, en 1867, projetée, et qui s'accomplit peu de temps après, de la chapelle de Saint Guillaume, l'ancien patron de la ville de Neuchâtel.

Le livre de l'abbé Jeunet, qui avait quelque mérite et de gros défauts, fut mal accueilli par les historiens neuchâtelois. On déclara qu'il était « une anomalie chez nous, aussi bien au point de vue historique qu'au point de vue religieux ». On le jugea et on le condamna sans ménagements et, on peut dire, sans aménité et sans équité. On en prit prétexte à d'abondants sarcasmes et à des plaisanteries plutôt grosses que fines.

L'abbé Jeunet, par exemple, avait dit du pélerinage Saint Guillaume qu'il était « l'un des plus fréquentés de la Suisse et de la Bourgogne », et il avait ajouté, assez malheureusement, qu'on devait déplorer sa perte, « en présence des efforts nombreux que l'on fait pour embellir la ville de Neuchâtel et y attirer les étrangers ». A quoi l'on avait répondu qu'en effet tout cela méritait d'être pris en considération par la Société industrielle et commerciale et par les hôtels de la Ville et de Chaumont, aux-

quels ce pélerinage pouvait procurer de magnifiques dividendes. Un historien de Besançon[4] se chargea, en 1868, de prendre la défense de Saint Guillaume et de son biographe. Il estimait que les critiques protestants parlaient bien légèrement des bénéfices que procure un bon pélerinage et il pariait que, « s'il allait seulement chaque année 400 étrangers visiter le tombeau de Saint Guillaume, le Conseil d'Etat déclarerait ce monument d'utilité publique et obligerait les chemins de fer à délivrer des billets à prix réduits pour y attirer les fidèles ».

A peu près tout ce que nous savons aujourd'hui de Saint Guillaume, nous le devons à deux sources, toutes deux du XVme siècle.

Les chanoines de Neuchâtel, à la fin du XVme siècle et au commencement du XVIme, avaient pris soin de copier, dans un gros volume in-folio, dont les trois quarts des pages sont restées blanches, un certain nombre d'actes et de documents relatifs à la Collégiale: le serment que devaient prêter les nouveaux chanoines, le règlement du chapitre, des détails sur le Livre des anniversaires, sur la date de réception des chanoines et sur le payement des chapes, sur les chapelles et les autels de la Collégiale et sur les comtes de Neuchâtel, fondateurs de l'Eglise de la Bienheureuse Vierge Marie. Un des rédacteurs avait noté, sans ordre de faits ni de dates, différents événements intéressant directement et indirectement le chapitre: incendies de la Ville, sièges et batailles, naissances et morts des seigneurs, etc. Dans le même volume se trouvait copié un petit *Jeu des rois mages* qui fut joué au XVme siècle, dans la Collégiale de Neuchâtel, à l'Offertoire, c'est-à-dire pendant la messe, entre l'Evangile et la Préface.

Toutes ces notes ont été écrites et tous ces documents ont été copiés à différents moments, sans suite et sans ordre, et par différents écrivains.

Une partie de ce manuscrit, qui appartient aujourd'hui aux Archives de l'Etat[5], a été publiée en 1839 par un éditeur qui ne

---

[4] J. Morey, officier d'Académie, *Saint Guillaume de Neuchâtel et la critique* (Extrait des nos 44, 45 et 46 du *Chroniqueur Suisse*).

[5] Volume intitulé *Chapitre de Neuchâtel,* n° 237.

s'est pas nommé[6], et en 1884 par la Société d'histoire du canton de Neuchâtel[7]. Il faut bien dire que ces deux éditions sont aussi détestables l'une que l'autre, pleines de mauvaises lectures et d'incompréhensions de toute espèce. Ce texte est aujourd'hui connu et cité parfois sous le nom de *Chronique du chanoine anonyme*, titre qui ne correspond pas à la réalité, puisque ces notes diverses ne sont pas une chronique et puisque les auteurs ou copistes ne sont pas un chanoine anonyme, mais plusieurs chanoines dont les noms sont connus. On relève dans ce gros livre, outre les noms de deux notaires du XVme siècle, Jacques de Berne et Blaise de Thielle, et d'un notaire du XVIme siècle, Jean Lando, qui ont copié eux-mêmes des actes, les noms au moins de trois chanoines, Johannes de Bosco ou Jean DuBois, Petrus de Subtus via ou Pierre Dessoulavy et Johannes de Cotheva ou Jean de Cueve ou de Coeuve.

Le principal rédacteur de ce recueil était un chanoine originaire de Franche-Comté, Jean DuBois, ancien curé d'Orchamps, près de Vennes dans le département du Doubs, nommé chanoine à Neuchâtel le 22 mars 1481. Il était maître ès arts et gradué en droit canon et en droit civil. Il mourut le 16 septembre 1503 de la peste qui sévissait à Neuchâtel. C'était un homme d'une bonne culture théologique et littéraire et d'une vie exemplaire. Il passait son temps à lire et à écrire. Il avait, entre autres, copié le réglement du chapitre, qu'il a signé de son nom en toutes lettres : « collationatum et transcriptum per me Johannem de Bosco, canonicum ». Il est facile de voir, en comparant les écritures, que Jean DuBois est l'écrivain de la plus grande partie du volume.

C'est à lui que nous devons quelques détails sur Saint Guillaume, et encore ne les donne-t-il qu'incidemment, à propos des prébendes du chapitre de la Collégiale. Jean DuBois raconte que le chapitre comprenait dès le début douze chanoines y compris

---

[6] *Extraits des Chroniques ou Annales écrites autrefois successivement par des chanoines du chapitre de Notre-Dame de Neuchâtel; suivis d'un Recueil d'un chanoine anonyme.* Neuchâtel, 1839.

[7] *Chroniques des chanoines de Neuchâtel suivies des Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses.* Nouvelle édition publiée par la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. Neuchâtel, 1884.

le prévôt, mais que le comte de Neuchâtel, Rodolphe, ajouta une treizième prébende en l'honneur et dévotion du bienheureux Guillaume, pédagogue de ses deux fils, dont il avait été le professeur à Paris et qu'il avait ramenés en bonne santé à Neuchâtel[8].

Ce sont là les seuls détails relatifs à Saint Guillaume qui se trouvent dans le Recueil du chapitre. Nous les aurions désirés plus développés et plus abondants. Jean DuBois s'est-il abstenu de donner ces renseignements abondants, parce que la vie du saint était connue de son temps? Quoi qu'il en soit, on s'étonne de voir la petite place qu'occupe Saint Guillaume dans le gros volume du chapitre: rien, pas une ligne, pas un mot sur le tombeau du saint, sur ses reliques, sur ses miracles.

La deuxième source du XVme siècle, qui nous apporte des précisions d'un autre genre, se trouve, non pas à Neuchâtel, mais à Sion.

Un évêque de Sion, Guillaume de Rarogne, ayant, pour une cause qui nous échappe, une dévotion très spéciale pour Saint Guillaume, avait consacré et dédié la chapelle, restaurée en 1447, de son château de Tourbillon « en l'honneur, gloire et louange des bienheureux George, martyr, Grat, évêque d'Aoste, et Guillaume, prévôt de Neuchâtel, confesseurs »[9].

---

[8] Voici le texte du Recueil du chapitre, fol. vij.: « Decima tercia vero prebenda addita fuit ab illustri domino d. Rodulfo, comite Novicastri, qui, ob reverenciam et devotionem prefati beati Guillermi, qui tunc erat pedagogus filiorum ipsius comitis et eius duos filios Parisius egregie docuerat et huc incolumes reduxerat, hanc terciam decimam prebendam suis impensis fundavit et prefato beato Guillermo contulit. Huic veritati astipulatur quod, usque ad tempora nostra, prebenda illa sola mortua esse dicatur, eo quod domini comites volunt succedere in bonis illius prebendati. Nihilminus illa prebenda que fuit longo tempore privillegiata in castello, ut quibusdam antiquissimis litteris memini me legisse in thesauro nostro, serve condicionis effecta est et ita observatum est. » On lit un peu plus loin: « Omnes prebende ecclesie sunt libere excepta una que *hospitalis* dicta est, quam, ut fertur, possederat beatus Guillermus suo tempore. » Fol. vij v°.

[9] *Mémoires et Documents* publiés par la Soc. d'hist. de la Suisse romande, t. XVIII, p. 454. Voir quelques renseignements sur le culte de Saint Guillaume en Valais dans la thèse présentée à l'Université de Fribourg par M. Eugen Gruber, *Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter*. Freiburg, 1932, p. 198.

Là ne s'était pas bornée la dévotion de l'évêque de Sion : il avait consacré un autel en l'honneur de divers saints et, entre autres, de Saint Guillaume, prévôt de Neuchâtel ; il avait fondé des lampes qui devaient brûler à certains jours de fête, parmi lesquelles celle de béat Guillaume, prévôt de Neuchâtel ; enfin, en 1452, il avait fondé une autre lampe pour l'autel de la Vierge à l'Eglise de Valère, lampe qui devait brûler à la fête de Saint Guillaume, prévôt de Neuchâtel [10].

Dans tous ces documents de Sion, Saint Guillaume est qualifié du titre de prévôt de Neuchâtel.

En outre, une peinture de la chapelle du château de Tourbillon, à Sion, nous a fourni un renseignement nouveau et, on peut le dire, tout à fait inattendu sur la patrie d'origine de Saint Guillaume.

Se trouvant à Sion en 1841, Matile avait remarqué, dans la chapelle en ruine du château de Tourbillon, une fresque en mauvais état, représentant quelques saints, avec des légendes plus ou moins effacées. Au nombre de ces saints figurait Saint Guillaume, avec, dans un cartouche, la légende suivante : *Sanctus Wilhermus de Anglia, prepositus ecclesie Novicastri* [11].

Tels sont les renseignements, à première vue dignes de foi, fournis par le Recueil du chapitre et par la fresque et les documents de Sion. Ils ont permis de reconstituer ce qu'on peut appeler la vie neuchâteloise de Saint Guillaume. Ils nous ont appris que, vers la fin du XIIme siècle, le comte Rodolphe de Neuchâtel avait envoyé ses deux fils étudier à Paris. Ces jeunes gens avaient eu pour maître un Anglais nommé Guillaume ou plutôt William, savant et pieux, qui, les études finies, avait ramené ses élèves à Neuchâtel. Le comte, appréciant les services et les grands mérites du pédagogue, l'avait retenu à Neuchâtel et avait institué pour lui une treizième prébende de chanoine au chapitre de la Collégiale, dont il aurait été l'un des premiers prévôts.

---

[10] Abbé Jeunet, *Vie de Saint Guillaume*, p. 136.

[11] G. A. Matile, *Saint Guillaume, ses autels, sa chapelle, son portrait*, dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*. Neuchâtel, 1845, t. III, p. 44.

Ces données sont complétées par le seul détail que fournissent les archives de Neuchâtel: le comte avait fait de Guillaume son chapelain-clerc [12].

On voit ainsi comment et pourquoi cet Anglais, professeur à Paris, avait quitté cette ville pour venir terminer ses jours à Neuchâtel. Le maître s'était attaché à ses élèves. Les élèves s'étaient attachés à leur maître. Le père, à son tour, avait été conquis par le pédagogue. Tout ce récit, qui fait honneur aux uns et aux autres, a l'air de se tenir admirablement. Il a pour lui d'être vieux de quatre ou cinq siècles.

Avant d'examiner chacune des assertions de ce récit, il est nécessaire tout d'abord de placer dans le temps l'activité de Saint Guillaume à Neuchâtel. Quand Saint Guillaume est-il né? Quand le trouvons-nous pour la première fois mentionné comme chanoine de la Collégiale? Quand est-il mort?

Nous ignorons la date de sa naissance. Aucun document anglais (Saint Guillaume est inconnu en Angleterre), français, ou neuchâtelois, ne nous l'apprend. Nous savons seulement que la première mention à nous connue de ce personnage à Neuchâtel date de 1196. Le 30 août 1196, le comte Ulrich avait fondé dans l'Eglise d'Hauterive l'anniversaire de son frère Rodolphe et le sien propre. Les premiers témoins sont « magister Willelmus et Albertus, canonici Novicastri » [13].

Chanoine de Neuchâtel en 1196, maître Guillaume ne devait pas être à ce moment-là de la première jeunesse. Il avait probablement de quarante à cinquante ans. Disons, pour éviter des précisions toujours dangereuses, qu'il était né vers le milieu du XIIme siècle.

Nous sommes mieux renseignés sur la mort de Saint Guillaume. Un calendrier liturgique, qui figure au commencement d'un missel que possède aujourd'hui la Bibliothèque de Neuchâtel [14], nous en a conservé la date précise.

---

[12] Matile, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel,* t. I, p. 86.

[13] Matile, *Monuments,* t. I, p. 37.

[14] Autant qu'on peut le voir par la comparaison des écritures, ce missel a été copié à Neuchâtel, vers le milieu du XVme siècle, ainsi que d'autres

Au 29 mars, on relève une brève mention relatant la nativité de Saint Guillaume[15]. Par nativité, il faut entendre, selon le langage de l'Eglise, le jour de la mort du saint. En mourant, les saints naissaient à la vie céleste, qui est la vraie vie.

Le bienheureux Guillaume de Neuchâtel serait mort, suivant la note du calendrier liturgique, l'an du Seigneur douze cent trente et un, le 29 mars.

Né vers 1150, mort le 29 mars 1231 : ces dates extrêmes étant fixées, nous pouvons faire maintenant un rapide examen des renseignements fournis, premièrement, par le Recueil du chapitre et, secondement, par l'évêque de Sion.

On serait peut-être tenté de dire que ces renseignements, vieux de quelques siècles, ne sauraient être mis en doute, en raison même de leur âge. Mais on sait que le grand âge des documents est loin d'être une garantie d'exactitude et de vérité. Les documents dont nous allons peser le témoignage ont à nos yeux un défaut primordial, qui doit nous rendre sinon méfiants du moins prudents : ils ne sont pas assez vieux à notre gré. Si, au lieu d'être du milieu ou de la fin du XVme siècle, c'est-à-dire postérieurs de deux siècles et demi aux événements, ils étaient du XIIme, c'est-à-dire contemporains de Saint Guillaume, ils se présenteraient à nous avec une autorité bien différente.

Cette remarque préalable ne diminue en rien les mérites du chanoine-rédacteur, Jean DuBois, qui était un homme intelligent et qui avait le goût et un certain sens de l'histoire. Matile déjà lui reconnaissait les qualités essentielles de l'historien : science, jugement, impartialité. En outre, ce qui est bien fait pour nous édifier et, s'il le fallait, pour nous rassurer, ce chanoine avait,

---

livres qui appartenaient au chapitre, par un écrivain qui avait une belle main et qui signait ses copies de son nom « Telsberg ». Telsberg est le nom allemand de Délémont. Le copiste du missel n'était autre que le chanoine Jean de Délémont (appelé quelquefois Jean de Corcelles), qui fit son testament en 1457.

[15] Bibl. de la Ville de Neuchâtel, anc. n° 4827 : « Nativitas beati Willermi Novicastri. Natus fuit anno Domini M CC XXX primo. » Voir aussi l'ancien n° 6664, au 29 mars aussi : « Natalis beati Willermi. »

comme Cicéron, une haute idée de l'histoire, « testis temporum, lux veritatis, via memorie, magistra vite, nuncia vetustatis ».

On accordera volontiers que cette vieille définition de l'histoire sous la plume d'un honnête chroniqueur prévient incontestablement en sa faveur.

On a fait une autre remarque en faveur de Jean DuBois. Il nous apporte, dans le Recueil du chapitre, de précieux renseignements sur beaucoup d'événements anciens. On en a conclu qu'il était remarquablement instruit des faits et gestes des temps passés. Ce n'est vrai qu'en une certaine mesure. On aurait tort de croire que cet « historien » avait fait de savantes recherches dans les vieilles archives du chapitre. Son rôle a été plus modeste et moins érudit. Il s'est borné le plus souvent à copier, à peu près textuellement, un certain nombre de notes qui se lisaient dans les vieux missels de la Collégiale. Il nous apprend lui-même qu'il a recueilli ici et là tout ce qu'il a pu trouver dans les livres des anciens. Mais il reconnaît aussi qu'il n'a pu remonter bien haut, la ville de Neuchâtel ayant été deux ou trois fois réduite en cendres, en 1450 particulièrement, et les archives du chapitre n'ayant pas été épargnées.

Jean DuBois raconte que maître Guillaume, avant de venir à Neuchâtel, avait été à Paris le précepteur des deux fils du comte Rodolphe. Il est bien permis de se demander, sans manquer de respect à ce grave chanoine, quel était ce Rodolphe et quels étaient ces enfants. Matile déjà a établi, et je n'entre pas dans les détails de sa démonstration, qu'il ne peut être question ni de Rodolphe Ier, mort vers 1149 (à cette date, Saint Guillaume n'était pas né), ni de Rodolphe II qui mourut en 1196, laissant un seul fils, Berthold, âgé de six ans. Ce ne peut être Berthold qui n'a pas eu d'enfants en âge d'étudier avant 1228. Matile a montré que, « si la légende est vraie », elle ne peut se rapporter qu'à Ulrich II [16]. Et encore s'y rapporte-t-elle assez mal, Ulrich II étant mort en 1191, (je rappelle que la première mention de Guillaume à Neuchâtel est de 1196). Les fils d'Ulrich, qui auraient été les élèves du professeur à Paris, sont mentionnés dans un acte de 1182 : ils étaient pro-

[16] Matile, *Musée historique,* t. III, p. 37.

bablement nés avant Guillaume et sont tous les trois morts avant lui.

Il est donc bien difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver dans la série des comtes de Neuchâtel celui dont les fils auraient été à Paris les élèves de maître Guillaume. Dans tous les cas, ce n'était pas le comte Rodolphe, comme le raconte Jean DuBois. Ce dernier se serait donc trompé de nom. Mais on vient de voir que son récit n'est applicable ni à l'un ni à l'autre des comtes de Neuchâtel de la fin du XIIme siècle. Or si, du récit de Jean DuBois, nous enlevons le comte Rodolphe et ses fils, que reste-t-il? Tout s'écroule et tout s'évanouit. L'histoire que nous lisons dans le Recueil du chapitre devient du roman, de la légende, de la tradition, tout ce qu'on voudra, sauf de l'histoire authentique.

Jean DuBois était donc fort mal renseigné sur la généalogie des comtes de Neuchâtel. L'était-il mieux sur l'histoire du chapitre lui-même? Il ne le semble pas. Il raconte que le comte Rodolphe, en l'honneur et dévotion de béat Guillaume, pédagogue de ses deux fils à Paris, avait créé une treizième prébende au chapitre de Neuchâtel, lequel comprenait douze chanoines y compris le prévôt.

Or, autant qu'on peut le voir par les rares documents du temps, le chapitre à ses débuts était un modeste chapitre qui ne comprenait que six chanoines.

Le premier document que nous possédions sur le chapitre de Neuchâtel date de 1185: c'est une transaction entre l'abbaye de Saint-Jean de Cerlier et le prieuré du Val-de-Travers au sujet de l'Eglise de Diesse. Le chapitre figure au nombre des témoins, c'est-à-dire le prévôt et cinq chanoines [17].

A cette date de 1185, le chapitre venait d'être fondé. Rien n'empêche de croire que maître Guillaume en ait fait partie dès la fondation ou peu après. Pouvait-il être question, à ce moment-là, d'une treizième prébende?

La prébende occupée par Saint Guillaume était de mainmorte. Le chapelain étant un chanoine mis par le chapitre au service du

---

[17] Matile, *Monuments,* t. I, p. 26.

comte, il était naturel que le seigneur constituât de ses deniers cette prébende qui était appelée précisément *prebenda hospitalis,* la prébende de l'hôtel ou du château. A la mort du titulaire, les biens qu'il avait pu acquérir pendant sa charge, comme les biens et les revenus de la prébende, n'allaient pas à ses héritiers mais au seigneur-fondateur, qui en investissait un nouveau chapelain [18]. Saint Guillaume fut sans doute le premier chanoine du chapitre qui ait occupé le poste de chapelain du comte. Le modus vivendi qui réglait les obligations du chapelain vis-à-vis du chapitre et vis-à-vis du comte a été établi pour tous les chapelains présents et futurs et non spécialement pour Saint Guillaume [19].

Si Guillaume n'a pas été à Paris le professeur des fils d'un comte de Neuchâtel, comment expliquer le titre de *magister* qui accompagnait presque toujours son nom?

Il est très probable que Guillaume, qui avait fait des études nous ne savons dans quelle université, avait acquis le grade de maître ès arts. Plusieurs chanoines sont qualifiés de ce titre de maître — je ne citerai que maître Jean DuBois et maître Jean de Cueve — parce qu'ils étaient maîtres ès arts.

On voit donc que l'histoire, un peu sentimentale, racontée à la fin du XVme siècle sur l'arrivée de Saint Guillaume à Neuchâtel est difficilement acceptable, à moins qu'on ne la lise les yeux fermés. Quand on la lit les yeux ouverts, on s'aperçoit qu'elle manque de fondements solides. On ne sait comment justifier chacune de ses assertions, que viennent contredire les authentiques documents d'archives.

Il est bien certain que le rédacteur du Recueil du chapitre n'a pas inventé de toutes pièces ce qu'il nous rapporte de Saint Guillaume. Etait-il simplement l'écho des bruits qui couraient de son

---

[18] La prébende du chapelain-clerc, qu'on appelait la prébende de Saint Guillaume, resta de mainmorte jusqu'au 4 août 1519. A cette date, Paul Kergarter, de Schwytz, bailli et gouverneur général du comté de Neuchâtel, la remit au chapitre. Archives de l'Etat, E 6, n° 11. Voir Matile, *Musée historique,* t. III, p. 150.

[19] On ne voit pas que, dans la suite, le chapitre ait jamais eu treize chanoines. Le règlement de 1473, copié par Jean DuBois dans le Recueil du chapitre, fixe le nombre des chanoines à douze, y compris le prévôt.

temps sur le chapelain du comte? Avait-il entendu ce récit de la bouche d'un vieux chanoine? Mais où et comment le récit avait-il pris naissance?

Il n'est pas interdit de croire que Jean DuBois s'est inspiré de la «Légende de Saint Guillaume» qui se lisait le jour de la fête du saint. Jean Du Bois mentionne incidemment la *Legenda beati Wilhelmi confessoris,* sans dire en quoi elle consistait. Il se contente de s'en référer aux vieilles écritures et surtout à cette Légende: «ut in veteribus scripturis, maxime in *Legenda beati Guillelmi confessoris et canonici Novicastri,* facile est videre»[20].

Certes, on ne peut mettre en doute l'entière sincérité du chanoine DuBois, ni de la *Legenda beati Wilhelmi,* dont il se serait inspiré. Mais cette Légende avait été rédigée peut-être plus d'un siècle après la mort de Saint Guillaume, et DuBois écrivait près de trois siècles après les événements. Aux XIVme et XVme siècles, il était plus difficile qu'aujourd'hui de se renseigner exactement. Il n'est pas exagéré ni outrecuidant de dire que nous sommes mieux instruits sur la généalogie des comtes de Neuchâtel et sur l'histoire du chapitre que DuBois lui-même. Si ce dernier connaissait par le menu, et mieux que nous, les choses notables de son temps, il lui était difficile, pour beaucoup de raisons, de se documenter, comme on dit, sur ce qui s'était passé plus anciennement.

Les renseignements venus de Sion ne sont pas plus assurés que ceux que nous devons au chanoine DuBois.

Les documents de Sion donnent tous à Guillaume le titre de prévôt. Or nous connaissons les noms des prévôts du chapitre à la fin du XIIme et au commencement du XIIIme siècle: Pierre, Berthold, Albert ou Aubert. Jamais Guillaume, qu'on ne saurait où placer dans cette série, n'est qualifié de prévôt. L'excellent abbé Jeunet s'est donné beaucoup de mal pour expliquer comment Saint Guillaume a pu être prévôt sans l'être en réalité: prévôt hono-

---

[20] *Recueil du Chapitre,* fol. vij. Une trace de cette *Legenda* se trouve probablement dans le passage suivant, tiré d'un Livre des exorcismes (Bibl. de Neuchâtel, anc. n° 4822), qui renferme différentes prières en l'honneur de Saint Guillaume: «Beatus Guillermus, cum remearet a scholis ad [proprios] non rediit, fugiens mundi gloriam, in monte Sion Novicastri elegit sibi mansionem.»

raire, prévôt de la Ville, prévôt de la maison du comte, comme Joseph, fils de Jacob, fut prévôt de l'Egypte, *prepositus super Aegyptum*. On a supposé également qu'il avait été prévôt d'une autre église, ou qu'il y avait deux prévôts au chapitre de la Collégiale. Bref, quand on se met à faire des suppositions pour expliquer et légitimer une erreur, il est difficile de s'arrêter.

Quant au renseignement du cartouche de Tourbillon qui fait venir Saint Guillaume d'Angleterre, on ne le trouve nulle part ailleurs. Il est à remarquer que Jean DuBois ne parle pas de l'origine anglaise du bienheureux Guillaume. Toutes les mentions de Saint Guillaume qui se trouvent dans les actes des XIIme, XIIIme, XIVme siècles et de la première moitié du XVme, sont muets sur l'origine britannique de ce personnage. Saint Guillaume est toujours nommé soit simplement *magister Willermus,* soit *magister Willermus de Novocastro,* ou *magister Willelmus Novicastri* ou enfin *canonicus* ou *capellanus Willelmus Novicastri.* On ne trouve jamais *magister Willelmus anglicus.*

A première vue, le renseignement du cartouche de Tourbillon paraît difficile à admettre. Il ne faut pas oublier que maître Guillaume a été le chapelain du comte, autrement dit une sorte d'intendant général, qui avait la garde du sceau, et qui était le secrétaire, le chancelier et le conseiller du seigneur. On ne voit pas très bien le comte de Neuchâtel choisissant, pour remplir ces fonctions difficiles, un Anglais, étranger aux affaires et aux us et coutumes du pays de Neuchâtel. Comment aurait-il pu se retrouver dans la complication des recettes de la maison du seigneur? A moins qu'on ne veuille prétendre que cet Anglais, remarquablement intelligent et doué d'une faculté d'assimilation peu commune, a pu se mettre au courant très vite et sans peine, et que, d'autre part, le comte jugeait qu'un étranger était préférable à un administrateur du pays.

Mais il est bien inutile de chercher à expliquer et à comprendre. Il me paraît que nous sommes en présence d'une confusion de personnes. Il y a eu, en effet, au XIIIme siècle, plusieurs Guillaume, et même plusieurs saints Guillaume qu'on pouvait prendre l'un pour l'autre.

L'un d'eux, Guillaume l'Anglais, eut une certaine notoriété. C'était, malgré son nom, un Français. Nous dirions aujourd'hui Guillaume Langlois, sans apostrophe. Il était professeur à Paris à la fin du XIIme siècle et au commencement du XIIIme. C'était un contemporain de Saint Guillaume de Neuchâtel. Ce professeur s'était distingué non seulement par sa science théologique, mais par la gravité de ses moeurs et son humilité. Il avait fondé, en 1201, l'ordre connu sous le nom de Val-des-Ecoliers [21].

L'évêque de Sion, Guillaume de Rarogne [22], s'est-il figuré que Saint Guillaume de Neuchâtel, qu'on disait avoir été professeur à Paris, n'était autre que Guillaume l'Anglais, lui aussi professeur à Paris? On pourrait citer, au moyen âge et dans tous les temps, de nombreux cas de confusion de personnes qui portaient le même nom. L'annaliste Jonas Boyve, par exemple, n'a-t-il pas identifié Saint Guillaume de Neuchâtel avec Saint Guillaume de Dongeon, qui fut archevêque de Bourges, mourut en 1209 et fut canonisé le 17 mai 1218? [23].

J'ose donc conclure de toutes ces difficultés et de toutes ces invraisemblances, de toutes ces impossibilités et de toutes ces erreurs, que Saint Guillaume de Neuchâtel n'était pas anglais; qu'il n'a jamais été professeur à Paris des deux fils du comte Rodolphe ni d'un autre comte; qu'une treizième prébende n'a pas été créée pour lui en récompense de ses services de pédagogue; et qu'il n'a jamais été prévôt du chapitre de Neuchâtel.

En dépit de cette mise au point, Saint Guillaume n'en reste pas moins Saint Guillaume. Il prend même à nos yeux un bien plus grand prix, puisque, s'il n'était pas anglais, il est permis de croire, jusqu'à plus ample informé, qu'il était neuchâtelois.

La charge de chapelain faisait de maître Guillaume le commensal du comte et l'empêchait souvent de remplir ses devoirs de chanoine et d'assister à tous les offices. La prébende de chape-

---

[21] Sur Guillaume l'Anglais, instituteur du Val-des-Ecoliers, mort entre 1215 et 1225, voir *Histoire littéraire de la France,* t. XVII (1832), p. 302.

[22] Il s'agit de Guillaume VI de Rarogne, troisième de ce nom dans la famille Rarogne, élu le 24 avril 1437, mort le 11 janvier 1451.

[23] Boyve, *Annales,* t. II, p. 39.

lain autorisait de pareilles libertés [24]. En qualité de chapelain, on trouve maître Guillaume cité comme témoin dans plusieurs actes des premières années du XIIIme siècle, passés à Neuchâtel ou ailleurs [25]. Notons que maître Guillaume était non seulement chanoine de Neuchâtel, mais aussi de Lausanne [26]. En présence d'une telle activité, on se demandera sans doute comment le chapelain du comte a pu trouver le temps et le moyen de devenir et d'être un saint.

On comprendra que les documents d'archives ne renseignent pas sur les sentiments intimes du chapelain du comte de Neuchâtel. S'est-il demandé, un beau jour, si toute cette activité était bien celle d'un homme de Dieu et s'il sauvait son âme en s'absorbant dans les intérêts et les préoccupations terrestres? Nous ne savons quand placer la crise morale qui s'empara de cet homme dont l'activité était si grande et si variée.

Le fait est que le sentiment de la vanité des choses d'ici-bas le saisit, avec l'effroi des tourments éternels réservés aux pécheurs qui ne se repentent pas. Le fait est qu'il vécut dès lors une vie d'abstinence et de pénitence. Il se fit construire, proche le cloître, une petite maison qui lui servit d'ermitage. Et, dans cette sorte de cellule, il pratiqua les vertus chrétiennes avec une ferveur et une humilité qui frappèrent les contemporains tant en deçà qu'au delà des frontières du pays de Neuchâtel.

Un témoignage intéressant sur la vie que menait Guillaume dans sa maison du cloître nous est fourni par un homme digne de foi qui connaissait personnellement le chapelain de Neuchâtel, je veux dire le prieur du couvent des Jacobins de Besançon, qui s'appelait aussi Guillaume. Ce prieur de Besançon était en relations avec un autre contemporain plus jeune, le dominicain Etienne

---

[24] Voir la convention de 1234 entre le comte de Neuchâtel et le chapitre au sujet du chanoine attaché à sa personne en qualité de chapelain-clerc, dans Matile, *Monuments,* t. I, p. 85.

[25] Voir Matile, *Monuments,* t. I, p. 37, 39, 57, 64, 74, 77; *Mémoires et Documents publ. par la Soc. d'hist. de la Suisse romande,* t. X, p. 52 et 57; *Mémorial de Fribourg,* t. IV, p. 100.

[26] Voir Maxime Reymond, *Les dignitaires de l'Eglise Notre-Dame de Lausanne (Mémoires et Documents,* nouv. série, t. VIII, p. 398).

de Bourbon. Cet Etienne, dit de Bourbon, qui fut inquisiteur et prédicateur de renom, a publié à la fin de sa vie, vers le milieu du XIIIme siècle, un recueil d'*exempla,* c'est-à-dire d'anecdotes, comme il y en a beaucoup au moyen âge à l'usage des prédicateurs. Les anecdotes qui remplissent le recueil d'Etienne de Bourbon, ou bien sont empruntées à des compilations antérieures, ou bien sont dues à ses propres souvenirs ou à ceux de ses amis. Une page, qui a passé jusqu'ici inaperçue, concerne le saint homme de Neuchâtel, qui s'abîmait dans les mortifications [27]. L'informateur d'Etienne de Bourbon n'était autre que le prieur de Besançon; Etienne de Bourbon nous l'apprend lui-même au commencement de son récit:

« J'ai entendu aussi frère Guillaume, autrefois prieur de Besançon, raconter ce qui suit d'un chapelain de Neuchâtel dans le diocèse de Lausanne, nommé Guillaume, qu'on traite parfois même de saint, à cause des nombreux miracles que Dieu, à ce qu'on dit, accomplit par son moyen.»

Voici ce que le prieur de Besançon racontait de Saint Guillaume de Neuchâtel:

Saint Guillaume étant dans sa maison au bord du très grand lac de Neuchâtel [27a], un chevalier, qui se trouvait auprès de lui, lui demanda pourquoi il se mortifiait ou plutôt se tuait, en quelque sorte, par le jeûne, le cilice et les larmes. Il répondit qu'il voudrait, jusqu'au jour du jugement, passer sa vie dans un feu aussi grand que le lac. Il serait ainsi convaincu, disait-il, de pouvoir échapper, par une telle pénitence, au feu de l'enfer ou à celui du purgatoire. Et Saint Guillaume racontait le cas d'un larron qui, poursuivi et voyant qu'il ne pourrait échapper, se prosterna les bras en croix, disant qu'il avait bien mérité la mort pour avoir offensé Dieu. Il pleurait sur ses fautes, se clamait un grand pécheur et demandait à mourir pour venger Dieu en exposant son corps au martyre. Non loin de là se trouvait un ermite qui avait vécu de nombreuses années dans

---

[27] Etienne de Bourbon, *Anecdotes historiques, légendes et apologues,* publ. pour la Soc. de l'hist. de France par A. Lecoy de La Marche. Paris, 1877, p. 33.

[27a] On pourrait peut-être croire que cette maison au bord du lac est la maison de l'Oriette, connue sous le nom de maison de Saint Guillaume. Mais la maison de l'Oriette ou de Bellevaux n'a été donnée que beaucoup plus tard, en 1457, par Jean de Fribourg aux chapelains de Saint Guillaume. Il s'agit bien ici de la maison attenante au cloître.

la pénitence. Il lui fut révélé que les anges emportaient au ciel, avec des actions de grâce, l'âme du larron repentant. Mais l'ermite ne rendit pas grâces à Dieu. Il s'indigna de voir un larron glorifié dans le ciel. Et il se dit à lui-même qu'après s'être livré lui aussi, comme le larron, à tous les déportements, il n'aurait qu'à se repentir de la même manière et qu'au dernier moment il serait traité comme l'autre. Aussitôt dit, aussitôt fait. L'ermite quitta son ermitage pour rentrer dans le monde. Mais, comme il traversait une rivière, il tomba du pont et se noya. Il fut aussitôt précipité en enfer par les démons [28].

On ne saurait mettre en doute que ce bref récit ne soit sorti de la bouche de Saint Guillaume. Ce n'est pas un de ces racontars qui demanderaient confirmation. Il ne contient, comme beaucoup d'autres *exempla,* rien de merveilleux. On y voit simplement un homme tourmenté par le sentiment de son indignité et par la crainte du jugement dernier. Il n'hésitait pas, quant à lui, à prendre comme modèle le larron sauvé par sa repentance. Il s'estimait le dernier des pécheurs et, comme on a vu, il aurait volontiers consenti à être brûlé toute sa vie pour gagner le ciel.

Certes, nous pouvions supposer que Saint Guillaume vivait une vie d'humilité, de repentance, de jeûne et de prière. Mais le récit recueilli par Etienne de Bourbon n'en est pas moins des plus précieux, puisque c'est la seule page du temps, c'est-à-dire du XIIIme siècle, qui nous apporte quelque lumière sur la vie sanctifiée du chapelain Guillaume.

Une telle vie, toute remplie d'une telle pénitence, ne pouvait passer inaperçue. A Neuchâtel et dans les lieux circonvoisins, on tenait ce chanoine pour un saint. Il avait la réputation de faire des miracles. De tous côtés, on accourait à la Collégiale pour le voir et implorer son intercession. Après sa mort, sa renommée grandit encore. Son tombeau devint un lieu de pélerinage.

Où Saint Guillaume était-il enterré? Une tradition qui avait cours au commencement du siècle dernier lui donnait pour tombe une pierre taillée, ornée d'une croix, devant la porte de la Collé-

---

[28] Cet apologue du larron repentant et de l'ermite au coeur si peu chrétien n'était pas, sans doute, de l'invention du chapelain de Neuchâtel. On le retrouve dans les *Exempla* de Jacques de Vitry.

giale [29]. Mais cette tradition, comme toutes les traditions, a toutes les chances d'être fausse.

Des documents du XVme siècle spécifient bien que le corps du saint était enterré dans l'Eglise de Neuchâtel, où il faisait une multitude de miracles. Les pélerins qui venaient, comme on disait, « en voyage à Saint Guillaume », s'agenouillaient devant ou sur le tombeau lui-même, *ad sepulcrum, ad tumulum, super tumulum, apud sepulcrum, lapidi sepulturae;* ils y passaient parfois la nuit tout entière et brûlaient des cierges.

Un moine de Marbach en Alsace, contemporain de Saint Guillaume, a noté dans les *Annales Marbacenses,* trop brièvement malheureusement, en deux ou trois lignes, la nouvelle qui venait de lui arriver en 1232 de la mort de *magister Vilhelmus,* chanoine de Neuchâtel, homme, écrivait-il, d'une grande abstinence et d'une grande sainteté, qui se rendit glorieux par les miracles qu'il fit pendant sa vie déjà et après sa mort [30].

On retrouve la même note, plus brève encore, dans les petites annales de Colmar, *Annales Colmarienses minores,* à l'année 1232 [31].

On s'étonnera peut-être qu'il faille aller chercher, de droite et de gauche, chez des étrangers, de maigres renseignements sur Saint Guillaume. La faute en est aux chanoines de Neuchâtel. Ils n'ont pas pris soin de noter exactement toutes les circonstances de la vie et de la mort du chapelain qui jetait un tel lustre sur leur chapitre. On peut dire que Saint Guillaume est venu trop tard. S'il était né un siècle plus tôt, nous aurions, à n'en pas douter, une *Vita sancti Wilhelmi,* qui, comme tant de vies de saints, serait peut-être envahie par la légende, mais qui nous apporterait une foule de renseignements que nous n'avons pas. La grande vogue des vies de saints qui fleurissaient avec abondance aux Xme et XIme siècles était passée. A cette époque, d'ailleurs, la Collégiale n'existait pas et les chanoines de Neuchâtel non plus. Aux

---

[29] Voir [Jean-François de Chambrier], *Mémoire sur l'Eglise collégiale et le chapitre de Neuchâtel en Suisse. 1813.* Publ. dans le *Schweizerische Geschichtforscher.* Bern, 1826, t. VI, p. 202.

[30] *Monumenta Germaniae historica.* Scriptorum t. XVII, p. 176.

[31] *Id.,* p. 189.

XIVme et XVme siècles, l'Eglise de Neuchâtel étant l'Eglise de la Bienheureuse Vierge Marie, les chanoines négligèrent — on peut bien le leur reprocher aujourd'hui — d'écrire la vie d'un saint sous le patronage duquel leur église n'était pas placée [32].

Pour trouver quelques renseignements sur les miracles de Saint Guillaume, nous en sommes réduits à chercher hors de Neuchâtel. Les archives de Valère à Sion ont conservé, sur une simple feuille du XVme siècle, la relation de quelques-uns d'entre eux [33]. Sur cette feuille isolée, retrouvée en 1867 par l'abbé Gremaud de Fribourg, on lit le récit des miracles suivants: la guérison d'un cas de folie; la guérison d'une jeune fille, bossue et incapable de marcher, amenée de Teutonia ou d'Allemagne; la guérison d'une aveugle de Bourgogne; celle d'un Fribourgeois muet; celle d'un pélerin dont les membres étaient affreusement contractés; le sauvetage d'un bateau en danger sur le lac; enfin la résurrection d'un mort.

Il s'agit, dans ce dernier récit, d'un jeune homme de Villiers [34], tombé dans une trappe à loup et enseveli sous un monceau de pierres et de bois. On le retira ne donnant plus aucun signe de vie. Ses parents le recommandèrent à Saint Guillaume et firent brûler un cierge devant le tombeau du saint. Comme on allait enterrer le jeune homme, il recouvra suffisamment de vie et de force pour s'en aller en pélerinage au tombeau de la Collégiale.

Deux des miracles rapportés par la feuille des archives de Valère présentent un intérêt particulier, parce qu'ils ne restent pas dans de vagues généralités, mais font intervenir des personnes connues d'autre part.

L'un d'eux met en scène une dame de Pesmes, en Bourgogne. Cette dame avait fait conduire à Neuchâtel une jeune fille aveugle,

---

[32] Cependant la Collégiale était quelquefois appelée « ecclesia collegiata Sancti Guielmi Novicastri ». Voir les *Reichsregisterbücher Kaiser Karls V*, de Lothar Gross. Wien und Leipzig, [1930], p. 48, n° 2942. Encore en 1713, on trouve la Collégiale appelée « le Temple Saint Guillaume ». C'est ainsi que le 27 mars de cette année, les « bauhers » attestent qu'une courroie a été fournie « pour le battant de la grande cloche au Temple Saint Guillaume ». Archives de la Ville, *Quittances,* 1713.

[33] Voir abbé Jeunet, *ouv. cit.,* p. 61—68.

[34] Au Val-de-Ruz.

qui était arrivée à la Collégiale en même temps que la comtesse de Frobourg et que beaucoup d'autres pélerins, riches et pauvres, nobles et vilains. Au milieu de la nuit, l'aveugle recouvra la vue. La comtesse de Frobourg remercia le Ciel d'avoir été témoin d'un si éclatant miracle, bien propre à ranimer sa foi.

Quelles étaient ces dames de Pesmes et de Frobourg? En l'absence de date, il est difficile de les identifier. Le miracle s'est-il passé au XIIIme siècle ou au XVme? Nous ne savons. Une Frobourg, au XIIIme siècle, avait épousé un comte Berthold de Neuchâtel[35]. De leur côté, les Pesmes étaient apparentés aux Vergy et par eux aux sires de Neuchâtel. Au XVme siècle, une dame de Pesmes, épouse de Jean de Grandson, seigneur de Pesmes, était la nièce de Jean de Fribourg[36].

L'autre miracle fait intervenir le prieur du couvent des Jacobins de Besançon. Après la mort de Saint Guillaume, il était venu à Neuchâtel pour prier sur le tombeau de la Collégiale et être témoin des miracles dus à l'intercession du saint. Le même jour, sept hommes de Corcelles près Payerne avaient, eux aussi, fait le même pélerinage. Ils s'en étaient retournés sur une barque conduite par deux bateliers. Perdus dans un brouillard épais, épuisés par le froid, ils avaient invoqué Saint Guillaume, lequel, au moyen d'une lumière brillant dans la nuit, les avait reconduits sains et saufs, non pas de l'autre côté du lac, mais dans le port de Neuchâtel. Les sept hommes de Corcelles, transportés de reconnaissance, étaient accourus au tombeau du saint. Le prieur de Besançon, qui priait dans la Collégiale, les vit, leur parla, les interrogea séparément, et put affirmer que tous ces hommes faisaient le même récit, parfaitement identique.

Les miracles qui se passaient, comme on disait, «au tombel Saint Guillaume» ressemblaient aux miracles de beaucoup d'autres saints qui guérissaient les paralytiques, les aveugles, les muets et les fous, et qui ressuscitaient les morts.

---

[35] Voir Jean Grellet, *Généalogie de la Maison de Neuchâtel* (Tirage à part du *Manuel généalogique* publ. comme supplément aux *Archives héraldiques suisses*), p. 110.

[36] Voir A. Piaget, *Neuchâtel et Bourgogne,* dans le *Musée neuchâtelois,* nouv. série, t. XVII (1930), p. 16, n. 3.

Mais, au XVme siècle, le miracle le plus fréquemment attribué à Saint Guillaume était la résurrection momentanée d'enfants morts-nés, afin qu'ils pussent recevoir le baptême. Ce genre de miracle était sollicité de nombreux saints et saintes, mais surtout de Notre-Dame. Notre-Dame de Lausanne et Notre-Dame de Beurre, ou de Buren, avaient chez nous la spécialité, s'il est permis de parler ainsi, des résurrections d'enfants morts-nés. On ne possède pas, à la vérité, de récit détaillé d'un de ces miracles opérés par Saint Guillaume, mais de simples allusions dans les Comptes de la Bourserie[37]. On comprend que les papiers administratifs de la Ville ou de l'Etat n'aient pas relaté de tels faits qui n'étaient pas du ressort ni de la compétence des autorités. Le boursier de la Ville se bornait à noter dans ses comptes les dépenses, toujours minimes, occasionnées par ces miracles. Quand l'un d'eux se produisait à la Collégiale sur le tombeau du saint, on sonnait les cloches. Les Quatre Ministraux avaient à payer les sonneurs. Ils faisaient généralement, en signe de réjouissance, des distributions de pain et de vin.

Il était d'usage aussi, lors de la fête Saint Guillaume, qu'un prédicateur fît un sermon sur les miracles accomplis par le saint. Ce jour-là, les Quatre Ministraux faisaient sonner les cloches et offraient deux cimarres de vin au prêcheur.

En 1471, on voit, dans les Comptes de la Bourserie, que ceux qui sonnaient à l'occasion des miracles de Saint Guillaume recevaient des pains et du vin. Le «prechieux», le prédicateur, était payé quatre sols et deux deniers:

Item, pour six pot de vin, six pain blanc, pour ceulx quil sonnirent les miracles de Monseigneur Saint Guillaume, le jour que on preschaz les miracles de Monseigneur Saint Guillaume v sols.

A delivré, le jour de la Trinité, au miracle Monseigneur Saint Guillaume, pour ceulx quil y sonnarent le dit miracle, tant vin comme en pain iij s. viij den.

A delivré pour deux cymarres de vin, prises chiez Nycolet Bergier, cinquées ou prechieux quil preschaz le jour de Saint Guillaume, iiij s. ij den.[37a].

---

[37] Voir cependant, p. 506, la déposition de témoins au sujet de la résurrection de l'enfant de Pierre Closier.

[37a] *Comptes de la Bourserie,* t. III, fol. 92 v°, à fol. 94.

Ces notes, malheureusement, sont toujours très brèves. De quel miracle s'agissait-il? Quel était le prédicateur? Le boursier de la Ville n'a pas jugé utile de donner des explications et des précisions.

Une seule fois, le boursier s'est départi, en une petite mesure, de son laconisme, en notant les dépenses d'une sonnerie de cloches à l'occasion d'un miracle de Saint Guillaume, qui avait rendu à la vie l'enfant mort-né de Pierre Baux, sautier de la Ville:

A delivré es sonneux, le jour de l'Assencion Nostre Seigneur, quant Monseigneur Saint Guillaume fit le miracle à l'enffent mornelz [37b] de Pierre Baul quatre pot de vin [38]. ij s. viij d. laus. foible.

Par un heureux hasard, on a conservé une déposition de témoins, très brève d'ailleurs, par devant les deux notaires Pierre Berger et Antoine Baillod, sur la résurrection de l'enfant de Pierre Closier, en 1474 [39]. Ce Pierre Closier fut un moment receveur de Neuchâtel. Un acte du 4 juin 1470 le nomme «Petrus Closier, receptor Novicastri» [40]. Un autre acte du 6 mars 1471 (n. s.) l'appelle «Pierre Closier, jaidis fut recepveur de Neuschastel» [41].

On voit par cette déposition que, pour constater la résurrection d'un enfant mort-né, on mettait sur ses lèvres une plume légère que le souffle du ressuscité faisait voler à plusieurs reprises. En outre, on sentait battre son coeur et son «cervel».

Il est inutile de donner ici des renseignements biographiques sur les témoins de ce miracle. Ce n'étaient pas les premiers venus. Outre la sage-femme, Claude, dont le surnom ou nom de famille est laissé en blanc, il faut mettre à part le témoin Pierre de la Haye, qui fut à Neuchâtel, dans la seconde moitié du XVme siècle,

---

[37b] Je remarque, en passant, que les historiens neuchâtelois, y compris l'abbé Jeunet, avec une unanimité remarquable, ont mal lu cette note des Comptes de la Bourserie: au lieu de *mornel* (mort-né), ils ont déchiffré *morveux!* Voir J.-F. de Chambrier, *Mémoire sur l'Eglise collégiale,* p. 201; Samuel de Chambrier, *Mairie de Neuchâtel,* p. 328; Jeanneret et Bonhôte, *Biographie neuchâteloise,* t. I, p. 346; abbé Jeunet, *ouv. cit.,* p. 68.

[38] *Comptes de la Bourserie,* t. III, fol. 91 v°.

[39] *Actes de Chancellerie,* A, fol. lxvij.

[40] Registres du notaire P. Berger, t. I, fol. cj.

[41] *Id.,* t. IV, fol. 166.

un notaire des plus actifs [42] et qui fit son testament en 1499; le donzel Pierre de Clérier; et messire Hugues Gendre, qui fut en 1451 marguillier de la Collégiale, puis en 1471 célérier des chapelains [43].

De l'enffant Pierre Closier.

Le penultime jour de mars, l'an lxxiiij, ou Chappitre, à heure devers midi, en presence de moy, le notaire, et des tesmoings personnellement estably, Claude, femme ..., et dit et dispose que, ce jour, à heure de ..., devant midi, que ledit enffant devant la remombrance de Monseigneur Saint Guillaume, a trové ledit enfant chault, naturelle touteffois. Une piece aprez, ladite Claude a veu souffler la plume par quatre fois, avec ce qu'il avoit grant challeur. Aussi a sentu le cuer de l'enffant baptre fort; et avec ce elle a sentu le cervel baptre; et avec ce par plusieurs fois souffler la plumme veritablement. Et que, par ces signes, elle l'a baptisé.

Pierre de la Haye dit que, devant qu'il fust baptisé, que voirement il a veu plusieurs fois souffler la plumme de la bouche, et tant que ledit Pierre a fait abaisser la teste audit enffant plus bas, que, depuis, ledit enfant a souffler la plumme veritablement, et, en oultre, a sentu ledit enfant chault sus la forcelle, ayant esperance que ledit enffant avoit vie.

Jehan Mignet dit par sondit serement pareillement, c'est assavoir que ledit enffant par plusieurs fois souffla la plume veritablement, et aussi sentu baptre le cuer audit enffant veritablement par Pierre de Clerier, Jehan Jaquemet, le Grant Johannes, Jehan Beti et plusieurs aultres tesmoings, messire Hugue Gendre, chappellain dudit Neufchastel.

Receu par Pierre Bergier et A. Baillioz.

Les Neuchâtelois n'étaient pas les seuls à recourir aux vertus de Saint Guillaume. En 1478, le châtelain de Burgdorf vint à Neuchâtel pour implorer Saint Guillaume, lequel « fit grace à son enffant». A cette occasion, les Quatre Ministraux remirent au châtelain de Berthoud deux cimarres de vin blanc [44].

Cette même année 1478, des gens de Provence amenèrent à Neuchâtel le corps d'un enfant mort-né: Saint Guillaume accomplit le miracle désiré [45].

---

[42] Les Archives de l'Etat possèdent un seul registre de ce notaire, daté de 1473 à 1498.

[43] Registres du notaire Pierre Berger, t. IV, fol. 167 v⁰.

[44] *Comptes de la Bourserie,* t. IV, fol. 108 v⁰.

[45] *Id.,* fol. 111.

Les comptes mentionnent encore la visite à Neuchâtel du maire de Bienne, venu « en voyage à Sainct Guillaume »[46]. La Ville le gratifia de deux cimarres de vin. Le donzel Urbain de la Molière[47], venu, lui aussi, « en voyage à Saint Guillaume », reçut de même deux cimarres de vin. Les comptes, malheureusement, ne nous apprennent pas pourquoi ces deux personnages firent ce pélerinage. Affaires personnelles, maladies, affaires publiques, nous ne savons.

L'intercession de Saint Guillaume était sollicitée, non seulement par des parents éplorés, mais par les Quatre Ministraux eux-mêmes dans des circonstances où les intérêts de la Ville étaient en jeu, procès, menaces de guerre, etc.

En 1497, Neuchâtel étant en difficultés avec la Neuveville envoya des ambassadeurs auprès de Messieurs de Berne, juges du conflit. Pour mettre de leur côté les faveurs célestes et pour obtenir gain de cause, les autorités de la Ville firent dire, à l'autel Saint Guillaume, une messe qui coûta deux sols et demi[48].

En 1499, en vertu de leur combourgeoisie avec Berne, les Neuchâtelois durent fournir, pendant la guerre de Souabe, une troupe d'une soixantaine d'hommes. Ils eurent soin de faire célébrer une messe à l'autel Saint Guillaume par messire Jacques Bourcard, qui, en même temps que chapelain, était aussi peintre. Après avoir chanté la messe, il peignit les écussons des « boutequins », c'est-à-dire des caissons de la troupe de la Ville. Les Neuchâtelois furent un moment remplis de crainte, quand ils apprirent que les ennemis, qui occupaient le val de Délémont, s'avançaient vers les frontières du comté. A l'annonce de leur retraite, une messe fut dite à Saint Guillaume « pour les bonnes nouvelles que l'on apporta ». Plus tard, quand on connut à Neuchâtel la victoire de Dorneck sur les Impériaux, deux messes furent chantées par messire Jacques Bourcard et messire Jean Conrad devant Notre-Dame

---

[46] *Comptes de la Bourserie,* t. III, fol. 97 v°.

[47] Urban de Muleren, du Petit Conseil de Berne, bailli d'Aarwangen, puis de Lenzbourg, avoyer de Morat. Les Comptes de la Bourserie de la ville de Neuchâtel le mentionnent très souvent. *Comptes de la Bourserie,* t. III, fol. 135.

[48] Il s'agissait de démêlés à propos du Chablais. *Comptes de la Bourserie,* t. V, fol. 286 v°.

de Pitié et devant Saint Guillaume, «remerciant Dieu des bonnes nouvelles de nos gens» [49].

Saint Guillaume était considéré comme le protecteur de la Ville. Les Neuchâtelois du XVme siècle étaient persuadés, comme disait un Père de l'Eglise, que le corps du saint garantissait contre les ennemis visibles et invisibles et protégeait la cité plus sûrement que n'auraient pu le faire des remparts de diamant.

Aussi quand, en 1519, les Quatre Ministraux firent don d'un vitrail à l'Eglise de Saint-Imier, cette verrière représentait Saint Guillaume avec un ange tenant les armoiries de la Ville.

Les Comptes de la Bourserie rapportent le fait en ces termes:

Delivré 13 liv. 8 sols et 9 deniers . . . pour une fenestre donnée pour Dieu à l'esglise Monseigneur Saint Ymier.

Delivré 7 liv. 3 sols et 4 deniers pour avoir fait, par le verrier de ceste ville — qui n'était autre que le capitaine Jacob Wildermuth ou Jacques Le Verrier — Monseigneur Saint Guillaume et ung ange tenant les armes de la Ville de la longueur de troys cars d'aulne pour mettre à la dite fenestre.

Delivré à celluy qui pourta le dit Saint Guillaume et le dit ange à Saint Ymier, 6 sols 8 deniers [50].

Une chapelle Saint Guillaume avait été érigée dans la Collégiale peu après la mort du saint. En 1430, Jean de Fribourg et Marie de Chalon fondèrent et dotèrent une messe perpétuelle qui devait se célébrer chaque jour en l'honneur de Saint Guillaume [51], et, pour rendre l'autel plus décoré et plus solennel, ils y firent construire un clocheton [52], avec une ou plusieurs cloches. Ils meublèrent la chapelle entièrement à neuf et la fournirent d'un lutrin [53] et de touailles, d'amicts, de chasubles, d'étoles et de manipules de velours noir [54].

---

[49] Voir dans le *Musée neuchâtelois,* t. XXXV (1898), p. 53—57, un article de Ch. Châtelain, *Les Neuchâtelois à Saint-Jacques et à Dorneck.* Voir *Comptes de la Bourserie,* t. V, fol. 325.

[50] *Comptes de la Bourserie,* t. VII, fol. 207.

[51] Voir Matile, *Musée historique,* t. III, p. 41—43.

[52] Et non pas, comme on l'a dit, un « clocher » au-dessus de l'autel du saint. Voir Matile, *Musée historique,* t. III, p. 42, et A. Lombard, *L'Eglise Collégiale de Neuchâtel,* p. 30.

[53] Archives de l'Etat, *Recettes diverses,* t. 42, fol. clxiij.

[54] Archives de l'Etat, A 16 n° 4, fol. 21 v°.

Quelques années plus tard, en 1456, les mêmes comte et comtesse, qui avaient pour Saint Guillaume une vénération particulière, trouvant sans doute que la chapelle du confesseur était mal placée et trop exiguë, firent édifier une chapelle plus vaste adossée à la Collégiale et y attachèrent trois chapelains qu'ils dotèrent largement [55]. C'est alors qu'une maison, qui avait appartenu à Jean de Thielle et qui était située rue de Bellevaux, «touchant devers le vent la rue de l'Oriette», fut mise à la disposition des chapelains de Saint Guillaume [56].

Nombreux étaient les bourgeois qui demandaient à être enterrés devant l'autel du saint. En 1287, Richard de Neuchâtel, chanoine de Chalon, fils d'Ulrich IV et frère d'Amédée, choisissait sa sépulture dans l'Eglise de Neuchâtel, «ante altare beati Willermi» [57]. D'autres demandaient à être enterrés «in capella sancti Willermi» [58], ou dans le cloître, «juxta gradus domus beati Willermi» [59].

C'est au cours du XVme siècle, à l'occasion peut-être de la restauration de la vieille chapelle Saint Guillaume, qu'eut lieu l'exhumation du corps du saint, ou du moins d'une partie du corps, de la tête et de quelques os [60].

Le 8 avril 1449, à la réquisition de Jean de Fribourg, l'évêque de Lausanne, Georges de Saluce, délégua à Neuchâtel son vicaire général, Etienne Plonier, qui fut un moment, pendant le grand schisme, évêque de Marseille, pour déposer solennellement dans la chapelle du château des ossements de Saint Guillaume et des Onze mille Vierges, et pour accorder 40 jours d'indulgence à tous ceux qui visiteraient cet autel [61].

Quelques années plus tard, le 7 mai 1457, de «grandes et précieuses reliques» du saint corps du bienheureux Guillaume furent

---

[55] Matile, *Musée historique,* t. III, p. 43.

[56] Elle était située exactement « rue de l'Oriette, au Chastel, jouxte la charrière publique de joran, le lac d'uberre, le sentier de l'Oriette entre deux ». Archives de l'Etat, D 9 n° 8 § 8.

[57] Archives de la Ville, E, case 6, n° 5, fol. lxxxiiij.

[58] *Id.,* fol. xiij.

[59] Matile, *Musée historique,* t. III, p. 64.

[60] *Id.,* p. 38, n. 2.

[61] *Id.,* p. 105, n.

envoyées au monastère de Cluny par les chanoines de Neuchâtel. Le chapitre général de l'abbaye de Cluny décida qu'à cette date du 7 mai, une fête serait à perpétuité célébrée et solennisée en l'honneur du saint [62].

D'autres reliques furent envoyées dans les principales églises voisines. Sion, pour sa part, reçut un morceau du crâne de Saint Guillaume, *particulam cranii sancti Willermi* [63].

Une foule, de plus en plus grande, visitait la Collégiale dans laquelle reposait le corps du très glorieux Monseigneur Saint Guillaume. Le 12 mai 1472, le chapitre de Neuchâtel, s'adressant à l'évêché de Lausanne, exposa que, Dieu étant glorifié par les saints, il convenait d'entretenir le peuple dans la dévotion qu'il avait pour eux, que, d'autre part, le zèle des chrétiens était réchauffé par les indulgences, et que, enfin, le corps de Saint Guillaume attirait un grand nombre de fidèles des deux sexes. L'évêché accorda une procession par mois et une indulgence de 40 jours aux vrais pénitents qui visiteraient l'Eglise [64].

En 1518 encore, 100 jours d'indulgence furent accordés aux fidèles, pénitents et contrits, qui, certains jours de fête, prieraient à la Collégiale devant le grand autel et devant l'autel de la chapelle Saint Guillaume [65].

Peu d'années après, la Réformation mit fin à Neuchâtel au culte des saints. Les soldats et les bourgeois qui envahirent la Collégiale, le lundi 24 octobre, renversèrent les images, rompirent les autels et commirent une foule de déprédations. Que devinrent dans la tourmente les reliques de Saint Guillaume? Le gouverneur et les chanoines s'étaient empressés de mettre la tête du saint en lieu sûr, en même temps que d'autres objets du culte.

Le 7 juillet 1543, dans la chambre du trésor du château, se trouvaient réunis trois conseillers de Jeanne de Hochberg, le

---

[62] Je dois ces renseignements sur Cluny, et d'autres encore, à la science et à l'amitié de M. Léon Kern, archiviste fédéral.

[63] Des reliques de Saint Guillaume furent léguées à la chapelle de Tourbillon par l'évêque Guillaume VI de Rarogne dans son testament du 30 septembre 1450. Gremaud, *Documents du Vallais,* t. VIII, p. 447.

[64] Matile, *Musée historique,* t. III, p. 43 et 118.

[65] *Id.,* p. 149.

seigneur de Montot, le seigneur de Bergerie et le châtelain d'Epoisses, en même temps que le gouverneur du comté, le châtelain du Vautravers et le châtelain de Thielle. Ils dressèrent l'inventaire des objets d'église et des vêtements provenant de la Collégiale et de l'abbaye de Fontaine-André, qui avaient été, en 1530, déposés dans la chambre du trésor. Parmi les calices, chaînettes, encensoirs, chandeliers, ciboires, croix d'argent, crucifix, figurait « le chef Saint Guillaume enchâssé avec une couronne dessus la teste, garnie de pierreries, et est d'argent seullement le col, la teste et la couverte dessus » [66].

Une partie des vêtements sacerdotaux fut transportée au Val-de-Travers. En 1549, le duc de Guise, tuteur du duc de Longueville, fit venir en France, par les soins de Pierre Mugnier, châtelain d'Epoisses, les calices, ciboires, encensoirs, chandeliers et croix d'argent, et la tête de Saint Guillaume [67].

Mais, en dépit de toutes les recherches faites à Epoisses et autres lieux, le chef de Monseigneur Saint Guillaume est resté dès lors introuvable.

Le 7 septembre 1634, une dame pieuse du Landeron, Anne, femme de Guillaume Mottarde, léguait encore à l'Eglise Saint Maurice une somme prise « sur le plus beau et le plus clair » de ses biens pour fonder une chapelle de Saint Guillaume [68].

Le culte public de Saint Guillaume ne prit officiellement fin qu'au milieu du XIXme siècle. En 1852, le Calendrier et le Propre des offices et des messes du diocèse de Lausanne, établis par l'évêque Etienne Marilley, furent soumis à l'approbation de la Sacrée Congrégation des Rites. Le cardinal Lambruschini, préfet de cette Congrégation, fit supprimer le nom de Saint Guillaume [69]. Sans doute, ce saint trop local ne lui paraissait pas avoir une notoriété et peut-être une authenticité suffisantes. Mais nous savons aujourd'hui que l'authenticité de Saint Guillaume ne peut être mise en doute, et que la renommée de sa sainteté avait dépassé

---

[66] Archives de l'Etat, M n° 4 et O 10 n° 24. Matile, *Musée historique*, t. III, p. 163.

[67] Matile, *Musée historique*, t. III, p. 163, n.

[68] Abbé Jeunet, *Vie de Saint-Guillaume*, p. 131.

[69] Abbé Jeunet, *ouv. cit.*, p. 150.

les limites du comté de Neuchâtel. Vénéré à Neuchâtel, il l'était aussi à Lausanne et à Sion, en Bourgogne et en Alsace.

En dépit de la décision de Rome, les fervents de Saint Guillaume ne désespéraient pas de pouvoir rétablir le culte du saint et réintégrer son nom dans le calendrier du diocèse. En 1885, le père Wittmann, missionnaire apostolique, dans un article de la *Revue de la Suisse catholique* [70], qui paraît à Fribourg, attirait «l'attention des catholiques du diocèse de Lausanne sur Saint Guillaume, chanoine et patron de Neuchâtel», et plaidait en faveur du «rétablissement de sa fête dans la liturgie diocésaine».

Une dernière destruction fut commise à Neuchâtel lors de la restauration de la Collégiale. La chapelle Saint Guillaume, édifiée avec tant de foi et de piété par Jean de Fribourg et Marie de Chalon, fut démolie, pour des raisons qui n'étaient pas confessionnelles mais purement architecturales. L'abbé Jeunet avait mis tout en oeuvre pour obtenir la conservation «de l'unique édifice auquel le nom de Saint Guillaume restait encore attaché». Il avait publié une requête dans la Feuille d'Avis des Montagnes. Il en avait appelé aux archéologues et à la Société d'histoire. Mais le plan de restauration de la Collégiale, trop rigide et trop étroit, avait condamné cette chapelle du XVme siècle, considérée comme une addition tardive et sans intérêt.

De sorte que, à part une inscription sur une cloche de 1503, il ne reste plus rien de Saint Guillaume à Neuchâtel, ni son corps, ni son tombeau, ni sa chapelle. Après avoir, pendant trois siècles, occupé dans la vie du peuple neuchâtelois une place à nulle autre pareille, il est aujourd'hui banni non seulement de la Collégiale devenue protestante, mais des Eglises catholiques de Neuchâtel et du Landeron.

---

[70] T. XVI (1884—5), p. 825. Article intitulé: «Saint Guillaume de Neuchâtel».